



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220314-BUR-AG-22-016-DE  
Date de télétransmission : 16/03/2022  
Date de réception préfecture : 16/03/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 14 mars 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € et inférieur à 214 000 € HT ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a la nécessité d'habiller et d'équiper en EPI ses personnels ;

Vu la consultation lancée le 29 novembre 2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21004COL, marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société SARL DMP, sise 20260 Biguglia (SIREN : n°379488646), pour un montant mini de 45 000 € HT et un montant maxi de 180 000 € HT pour une période unique de 3 ans, à compter de la réception du premier bon de commande ;

**OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **16 MARS 2022**  
et publication ou notification  
du **16 MARS 2022**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI